



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Amiens, le 3 juin 2026

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises (SRPE)**

Affaire suivie par : Mélanie Leclaire
melanie.leclaire@agriculture.gouv.fr

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

à

Monsieur le directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement
et du logement

Objet : Avis de la COREAMR sur le projet de révision des zones vulnérables
Bassin Artois-Picardie

Dans le cadre de la révision des zones vulnérables "nitrates" du bassin Artois-Picardie, le Préfet coordonnateur de bassin a lancé une première phase de consultation institutionnelle auprès des instances concernées du territoire, dont la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), du 27 novembre 2025 au 28 janvier 2026.

Afin de finaliser l'avis de la COREAMR et compte tenu des retours individuels de ses représentants lors de la première consultation (Chambre Régionale d'agriculture, FRSEA Hauts-de-France et Conseil départemental du Nord), une consultation électronique complémentaire s'est tenue du 4 au 22 mai 2026.

A l'issue de cette consultation, **la COREAMR émet un avis favorable au projet de révision sous réserve d'exclure les 10 communes suivantes du projet de classement en zones vulnérables :**

Dans le Nord :

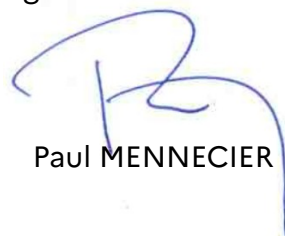
- Crespin (59160)
- Bry (59116)
- Quiévrechain (59484)
- Eth (59217)
- Wagnies-le-Grand (59639)
- Wagnies-le-Petit (59640)
- Preux-aux-Sart (59473)

Dans le Pas-de-Calais :

- Conteville-lès-Boulogne (62237)
- Belle-et-Houllefort (62105)
- Le Wast (62880)

Il s'agit des communes dont les périmètres ne sont pas recoupés pas des masses d'eau polluées ou susceptibles d'être polluées par les nitrates, selon les données de la 8e campagne de surveillance « nitrates ».

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Paul MENNECIER